

INTRODUCTION

Ce projet vise à mieux connaître le rôle des entreprises canadiennes dans les pays aux prises avec les conséquences de la violence politique à grande échelle. Nous voulons savoir si les entreprises canadiennes opérant dans des pays ayant connu de graves problèmes de violence politique ont adapté leurs pratiques à la résolution des conflits et à la réhabilitation des sociétés.¹

La question des entreprises dans le domaine de la consolidation de la paix n'a pas encore été abordée en détail et de façon comparative. Lorsque l'on pense à la consolidation de la paix, on pense généralement à un processus impliquant le gouvernement local, les autres acteurs politiques locaux, les gouvernements étrangers, les OIG, les ONG étrangères et la société civile locale.² Les entreprises sont le plus souvent négligées dans cette analyse. Pourtant, il faut tenir compte de ces acteurs, pour plusieurs raisons.

Il faut d'abord rappeler que les entreprises peuvent parfois avoir une influence négative sur la consolidation de la paix. Si leurs actions ne sont pas en accord avec les besoins de la réconciliation nationale, les firmes peuvent mettre en péril les progrès réalisés par les autorités politiques et la société civile. Des politiques inconsidérées des sociétés canadiennes à l'étranger peuvent contredire les déclarations officielles et les programmes d'aide du gouvernement canadien favorisant la sécurité humaine et la consolidation de la paix.³

1 Par «entreprises», on entend ici les structures sociales dont la fonction première est de produire ou d'échanger des biens et des services. Le monde des entreprises comprend les firmes privées à but lucratif, mais comprend aussi certaines sociétés de la Couronne qui investissent à l'étranger. Il ne faut pas négliger le mouvement coopératif qui vise à améliorer la situation financière de ses membres par des opérations économiques lucratives. Cependant, nous n'incluons pas dans cette étude les petites entreprises. En parlant des entreprises canadiennes opérant à l'étranger, nous sous-entendons donc ici les moyennes et grandes entreprises, c'est-à-dire celles qui ont plus de cinquante employés sur le terrain.

2 Pour ce rapport, nous avons utilisé la définition de la consolidation de la paix proposée en 1992 dans *Un Agenda pour la paix* par l'ancien Secrétaire général des Nations unies, La consolidation de la paix est «une action menée en vue de définir et d'étayer les structures propres à raffermir la paix afin d'éviter une reprise des hostilités». En pratique, on peut dire que la consolidation de la paix implique des efforts de développement à court et moyen terme destinés à diminuer les occasions de conflits entre groupes, favoriser la réconciliation et l'entraide, améliorer la capacité des groupes à régler leurs problèmes de façon pacifique et, généralement, stimuler la croissance de la tolérance et de l'harmonie.

3 Mais, l'étude des retombées néfastes des entreprises n'est pas de notre ressort ici.